



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 167 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Mohamed Hamad **Al-Thani** (Qatar)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale conformément à la décision [73/535](#).
2. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 19^e séance, le 18 octobre 2019. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant¹.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 30 avril 2015, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/70/141](#)).

II. Examen du point 167 de l'ordre du jour

5. À sa 19^e séance, le 18 octobre 2019, le Président de la Commission a annoncé que la délégation de l'Arménie avait informé le Bureau, au nom des auteurs, que ceux-ci demandaient à la Commission de reporter à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à l'Union économique eurasiatique.

¹ [A/C.6/74/SR.19](#).



6. À la même séance, la Commission a adopté un projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique

L'Assemblée générale décide, sur la recommandation de la Sixième Commission, de reporter à sa soixante-quinzième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à l'Union économique eurasiatique¹.

¹ Voir [A/70/141](#).